

COVID-Info – Informations du 29 octobre 2020

La Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 » réunit la Confédération, les cantons et les organisations du monde du travail. Elle œuvre en faveur d'une démarche nationale commune. En raison de la situation épidémiologique actuelle et des décisions du Conseil fédéral du 28 octobre 2020, des questions d'exécution se posent dans la formation professionnelle.

Les principaux objectifs poursuivis d'un commun effort sont les suivants :

- Les processus ordinaires de la formation professionnelle seront maintenus autant que possible.
- Tous les partenaires de la formation professionnelle s'efforcent à éviter des conséquences négatives sur la formation professionnelle, notamment concernant le processus de choix d'une profession.
- Les compétences légales respectives s'appliquent.
- La collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle a fait ses preuves. Elle se poursuit de manière intense.
- La mise en œuvre des mesures est coordonnée à l'échelle nationale.

A) COVID-19 situation particulière – décisions du Conseil fédéral du 28 octobre 2020

Lors de sa séance du 28 octobre 2020, le Conseil fédéral a adopté de nouvelles mesures valables dans tout le pays pour contrer la propagation rapide du coronavirus.

Les dispositions pour les établissements de formation (art. 6 de l'ordonnance COVID-19 situation particulière, RS 818.101.26) s'appliquent comme suit :

- Degré secondaire II (formation professionnelle initiale) : ce degré est exempté de l'interdiction de l'enseignement présentiel. L'exemption concerne l'enseignement dans les trois lieux de formation (entreprise, école professionnelle et cours interentreprises).
- Formation professionnelle supérieure : [de plus amples informations sont données sur le site web du SEFRI.](#)
- Formation continue : [de plus amples informations sont données sur le site web du SEFRI](#)

B) Appel à maintenir autant que possible le processus de choix d'une profession

La situation actuelle perturbe le déroulement normal du processus de choix d'une profession (salons des métiers, stages d'observation, entretiens d'embauche, etc.). L'objectif est de donner aux jeunes, à leurs parents et influenceurs, même dans la situation actuelle, une vue d'ensemble complète de la formation professionnelle et des possibilités de carrière en rapport.

La Task Force examine en ce moment principalement les conséquences de l'annulation des salons des métiers et recherche des formats de remplacement avec les partenaires compétents.

La Task Force invite les entreprises formatrices à continuer d'investir dans la formation professionnelle et d'offrir des places d'apprentissage pour l'année 2021 aussi. Dans le cadre

des mesures visant à stabiliser le marché des places d'apprentissage et à sensibiliser les entreprises à l'importance de la formation professionnelle, la Task Force a lancé à la mi-octobre 2020 un challenge en faveur de la formation professionnelle. Celui-ci vise à donner de la visibilité aux entreprises qui s'engagent dans la formation professionnelle. Plus les entreprises formatrices seront nombreuses à participer, plus le challenge #ProApprentissage aura du succès. Les exemples montrés par ces promoteurs de la formation professionnelle visent à convaincre d'autres entreprises de faire de même et à inciter les jeunes et leurs parents à s'intéresser à la formation professionnelle. Participez vous aussi : www.pro-apprentissage.ch

C) Pendant la formation professionnelle initiale

L'enseignement dans les trois lieux de formation (entreprise formatrice, école professionnelle et cours interentreprises) se poursuit dans le cadre des instructions du Conseil fédéral et de l'OFSP (voir pt. A).

Les entreprises formatrices sont appelées à respecter les directives légales et à permettre à leurs apprentis de continuer à fréquenter l'école professionnelle et les cours interentreprises. Si des dérogations s'imposent pour des raisons épidémiologiques, il convient de clarifier la situation avec l'organisation du monde du travail (Ortra) compétente dans le canton. L'Ortra adresse alors une demande de dispense temporaire de tous les apprentis à l'office cantonal de la formation professionnelle. Une dispense pour une seule entreprise formatrice ne peut être prononcée par les offices cantonaux de la formation professionnelle que dans une situation d'urgence particulière.

Les cours interentreprises enseignent des aptitudes pratiques aux apprentis et suivent une logique d'entreprise. Il ressort des expériences faites au printemps 2020 que les contenus de formation des cours interentreprises ne peuvent pas être enseignés à distance ou seulement dans des conditions très dégradées. En conséquence, si d'autres mesures étaient prises au niveau cantonal ou national, elles devraient impérativement prendre en compte le caractère spécifique des cours interentreprises.

La commission Formation professionnelle initiale de la Conférence suisse des offices de la formation professionnelle (CSFP) se penchera à la mi-novembre sur la question d'un possible besoin de rattrapage des personnes en formation dû au coronavirus, pour atteindre les objectifs de formation. Cela permettra de définir si nécessaire d'autres mesures avec les partenaires de la formation professionnelle.

D) Procédures de qualification 2021 : groupe de travail mis sur pied

Il faut permettre aux personnes en formation et aux candidats visés à l'art. 32 LFPr (certification pour adultes) d'obtenir, en 2021 aussi, une certification pleinement reconnue sur le marché du travail et aux candidats à la maturité professionnelle, un certificat de maturité professionnelle attestant leur aptitude à entreprendre des études dans une haute école spécialisée.

L'objectif est d'organiser les procédures de qualification 2021 (formations professionnelles initiales et examens cantonaux de maturité professionnelle) sur la base des ordonnances sur la formation professionnelle initiale et de l'ordonnance sur la maturité professionnelle fédérale dans un cadre normal et ainsi de faire en sorte que les examens pratiques, en particulier, conservent toute leur importance.

Afin de permettre à tous les acteurs concernés de se préparer à temps à l'organisation des procédures de qualification 2021, la Task Force a mis sur pied, le 29 octobre 2020, le groupe de travail « Procédures de qualification 2021 ». Il est composé de partenaires de la formation professionnelle et placé sous la conduite du SEFRI. Une très grande attention sera accordée à la coordination avec tous les acteurs et tous les partenaires et avec les régions du pays, dans le respect de leurs compétences respectives.

Mandat du groupe de travail

E) Programme de promotion « COVID-19 »

Avec le programme de promotion « Places d'apprentissage COVID-19 », la Confédération peut soutenir prioritairement des projets dans le cadre des crédits existants et ce, dans les domaines du coaching et du mentoring de jeunes à la recherche d'une place d'apprentissage, dans les possibilités de maintenir, créer et pourvoir des places d'apprentissage, dans la conception de nouveaux modèles de formation ou la prévention des résiliations de contrats d'apprentissage. Les cantons et les organisations du monde du travail peuvent à cet effet recourir à tout un arsenal de mesures qui ont fait leurs preuves.

Programme de promotion

Interlocuteurs et renseignements

- Pour les mesures et les dispositions en matière de politique de la santé : [l'Office fédéral de la santé publique](#).
- Pour les entreprises formatrices, les centres de cours interentreprises et les écoles professionnelles : [l'office cantonal de la formation professionnelle](#).
- Pour les organes responsables de la formation professionnelle initiale à l'échelle nationale : le [SEFRI](#). Les demandes portant sur des besoins particuliers peuvent aussi être adressées aux associations faitières nationales.
- Les personnes en formation s'adressent à leur entreprise formatrice, à leur école professionnelle ou à l'office cantonal de la formation professionnelle.
- Pour la formation professionnelle supérieure (examens fédéraux, écoles supérieures) : le [SEFRI](#).

Informations sur la Task Force « Perspectives Apprentissage 2020 »

www.taskforce2020.ch